



1) A défaut de choix, en cas d'imprécision ou de répartition inexacte et à défaut d'option d'investissement en cours sur votre adhésion, vos prélèvements seront investis à 100 % dans le Fonds Garanti en euros.

2) Les prélèvements automatiques doivent être mis en place obligatoirement depuis un compte ouvert domicilié en France, au nom de l'adhérent.

Pour les transferts de contrats PEP - Investissement maximum de 25 % sur le ou les support(s) en unités de compte de votre choix.

Recommandations :

- les 2 parties de ce document doivent être obligatoirement remplies, datées et signées.
- remplir une autorisation de prélèvement par adhésion.
- joindre obligatoirement un original de votre relevé d'identité bancaire (compte bancaire domicilié en France et à votre nom).
- en cas de changement de domiciliation bancaire, remplir une nouvelle autorisation de prélèvements accompagnée du nouveau RIB.

3) Les caractéristiques principales des supports en unités de compte sont disponibles auprès de votre conseiller, du GIE AFER et sur le site [www.afer.asso.fr](http://www.afer.asso.fr).

Les prospectus complets sont consultables sur le site [www.afer.asso.fr](http://www.afer.asso.fr) et également, pour les supports OPCVM, sur le site de l'AMF [www.amf.fr](http://www.amf.fr). Vous pouvez aussi en faire la demande par simple courrier adressé au GIE AFER.

Conformément au contrat collectif d'assurance vie multisupport AFER, l'investissement sur un ou plusieurs supports en unités de compte pourrait être refusé si l'acquisition des valeurs correspondantes n'était pas possible. Toutes les actualités sur les supports en unités de compte (notamment les seuils limite d'investissement, leurs évolutions possibles, les décisions de suspension ou de réouverture des investissements) sont annoncées sur le site Internet [www.afer.asso.fr](http://www.afer.asso.fr) et disponibles auprès du GIE AFER.

Nota : Si l'un des supports en unités de compte choisi n'est plus ouvert à la souscription, à la date de valorisation retenue, les sommes destinées à ce support seront affectées sur le FONDS GARANTI en euros.

**Veuillez coller dans ce cadre un original de votre RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

**AUCUNE MENTION NE DOIT ÊTRE PORTÉE PAR LE DEMANDEUR SUR CE VERSO**